



# Application des exigences relatives à la déclaration de performance Mise en œuvre pratique

N° 016/1

Annexe 1 – Portes

Fiche technique

## Introduction

Cette fiche technique présente à l'aide d'un exemple pratique la mise en œuvre des exigences pour la norme produit SN EN 14351-1+A1, fenêtres et **portes extérieures**.

## Période de mise en œuvre

**Pour les produits de construction selon EN SN 14351-1+A**, la LPCo est applicable depuis 01.07.2015 et la situation juridique suivante est valable.

## **Domaine de validité / domaine d'application des normes produit**

Cette norme européenne fournit les caractéristiques de performance indépendantes du matériau et s'applique pour

- Fenêtres
- Fenêtres de toit
- Fenêtres de toit avec protection incendie de l'extérieur
- Portes-fenêtres
- Portes extérieures (y compris portes vitrées sans cadre, porte de secours et portes anti-panique) et éléments assemblés.

La norme est valable aussi bien pour les fenêtres, portes-fenêtres actionnées manuellement ou mécaniquement et pour les éléments assemblés pour leur incorporation dans des ouvertures de mur verticales et les fenêtres de toit pour leur incorporation dans des toits en pente.

Portes extérieures actionnées manuellement avec battants en structure plaquée ou ouvragée, complétées de:

- impostes intégrées, si présent;
- parties latérales adjacentes, si présent, dans un seul cadre (commun) ou huisserie à intégrer dans une ouverture commune.

Une déclaration de performance selon SN EN 14351-1+A1 exige toujours une homologation et un contrôle interne de production (WPK) documenté.

Une homologation comprend une série complète d'essais ou d'autres procédures, qui définissent les prestations d'un échantillon d'un produit, qui doit être représentatif pour le type de produit.

(Il est aussi possible de se référer à une détermination graduelle du type de produit.)

- Lors de la première inspection, les caractéristiques de performance du produit sont vérifiées.
- La plupart des caractéristiques de performance sont déterminées sur des bancs d'essais, selon la norme respective.
- Des calculs sont également autorisés pour la vérification, si les normes de calcul correspondantes sont disponibles.
- Des échantillons sont définis pour l'examen, dont on peut supposer qu'ils sont représentatifs du système complet.
- Les exigences relatives à l'homologation sont définies dans la norme produit.

Le fabricant doit organiser, documenter et maintenir un système pour le contrôle interne de production, afin d'assurer que les produits mis sur le marché correspondent aux caractéristiques de performance indiquées.

- Le contrôle interne de production doit comprendre des procédures, des inspections, vérifications et/ou évaluations régulières du produit.
- Le contrôle interne de production doit être adapté au type et au processus de la production, p.ex. volume du lot, type de produit.

Le système d'évaluation applicable est déterminé par le type du produit / la norme produit respective.

**Pour les portes selon SN EN 14351-1+A1**

- **Système 1: Portes pour issues de secours**
- **Système 3: Portes qui n'ont pas de fonction antifeu et/ou antifumée et ne sont pas utilisées dans les voies d'évacuation**

## Les caractéristiques essentielles selon EN 14351-1+A1

Caractéristique		F	T	DF	Caractéristique		F	T	DF
Protection contre l'incendie de l'extérieur		N	N	J	Résistance aux chocs		N	Ja	J
Comportement au feu		N	N	J	Résistance des dispositifs de sécurité		J	J	J
Résistance au feu		J	J	J	Hauteur		N	J	N
Etanchéité à la fumée		J	J	N	Aptitude à libérer (seul. portes pour voies d'évacuation)		N	J	N
Fermant automatiquement (seul. pour portes coupe-feu)		N	J	N	Protection acoustique		J	J	J
Etanchéité à la pluie battante		J	J	J	Coefficient de conductibilité thermique		J	J	J
Matières dangereuses (influence seul à l'intérieur)		J	J	N	Propriétés rayonnantes		J	J	J
Résistance au vent		J	J	J	Perméabilité à la lumière		J	J	J
Résistance aux charges de neige et permanentes		N	N	J					

F = fenêtre  
T = porte  
DF = fenêtre de toit

J = caractéristique règlementée  
N = caractéristique non règlementée  
a = seul. portes vitres avec risque de se blesser

(Source: ift Rosenheim)

D'autres caractéristiques sont énumérées en plus dans la norme produit; mais celles-ci ne font pas partie des caractéristiques essentielles des fenêtres et portes et ne sont pas indiquées dans la déclaration de performance.

Les champs grisés servent à la prise en compte intégrale des caractéristiques, mais ne sont pas indiqués dans la déclaration de performance.

## Exemple pour une déclaration de performance pour portes extérieures

Comme défini dans la LPCo, le fabricant doit établir une déclaration de performance. Il est nécessaire de déclarer les performances des produits en ce qui concerne leurs caractéristiques essentielles.

### Déclaration de performance

DDP/DoP n° 001/CPR/2015-01-02

- |    |  |   |
|----|--|---|
| 1. | Code d'identification univoque du type de  | Modèle Top5   |
| 2. | Numéro d'identification:   | XYZ 01-100  |
| 3. | Usage:   | Porte extérieure dans<br>immeubles d'habitation et<br>immeubles non habités |
| 4. | Fabricant:   | Schreinerei Muster<br>Fabrikweg 3<br>0815 Musterstadt                       |
| 5. | Nom et adresse de la personne autorisée:   | ./.   |
| 6. | Systèmes pour l'évaluation et la vérification de la constance des performances du produit de | Système 3   |
| 7. | Norme produit harmonisée:  | SN EN 14351-1 + A1  |
| 8. | Organisme agréé (laboratoire d'essai)  | Institut XXXW NB-n° 2172  |
| 9. | Performance expliquées   |   |

<b>Caractéristiques essentielles</b>	<b>Performance</b>	<b>Spécification technique</b>
9.1 Étanchéité à la pluie battante	7A	4.5; EN 14351-1+A1:2010
9.2 Matières dangereuses	NPD	4.6; EN 14351-1+A1:2010
9.3 Résistance au vent	B4	4.2; EN 14351-1+A1:2010
9.4 Résistance aux chocs	2	4.7; EN 14351-1+A1:2010
9.5 Résistance des dispositifs de sécurité	NPD	4.8; EN 14351-1+A1:2010
9.6 Hauteur	2100 mm	4.9; EN 14351-1+A1:2010
9.7 Protection acoustique [dB]	32dB	4.11; EN 14351-1+A1:2010
9.8 Coefficient de conductibilité thermique [W/m2K]	1.2	4.12; EN 14351-1+A1:2010
9.9 Propriétés radiatives - Taux de transmission énergétique globale (g)	NPD NPD	4.13; EN 14351-1+A1:2010
9.10 Perméabilité à l'air	2	4.14; EN 14351-1+A1:2010

La performance du produit selon numéro 1 et 2 correspond aux performances expliquées selon numéro 9.

Le fabricant est seul responsable de l'établissement de cette déclaration de performance selon numéro 4.

Signé pour le fabricant et au nom du fabricant par:

\_\_\_\_\_  
(Nom et fonction)

\_\_\_\_\_  
(Lieu, date)

